



SANTÉ

ORTHOPTIE

**Dépistage, rééducation, réadaptation
et exploration fonctionnelle des troubles
de la vision du nourrisson
à la personne âgée.**

Métier d'orthoptiste



DANS UN CONTEXTE TECHNOLOGIQUE ET D'ORGANISATION DE NOTRE SOCIÉTÉ CARACTÉRISÉE PAR UNE OMNIPRÉSENCE DES ÉCRANS DE TÉLÉVISIONS, ORDINATEURS, TÉLÉPHONES, TABLETTES ET AUTRES TECHNOLOGIES À VENIR, LA PERCEPTION DU MONDE PASSE PLUS QUE JAMAIS PAR L'ŒIL. SI CE CONTEXTE PERMET PARFOIS DE RÉVÉLER CERTAINS TROUBLES DE LA VISION, IL EN DEVIENT D'AUTANT PLUS UNE RAISON IMPORTANTE D'INTERVENIR ET DE PALIER LES DÉFICITS SUSCEPTIBLES D'HANDICAPER LES PERSONNES ATTEINTES DE CES TROUBLES.

L'orthoptiste dépiste, évalue, ré-éduque, réadapte et explore les troubles de la vision que ce soit sur le plan moteur, sensoriel ou fonctionnel, du nourrisson à la personne âgée. Il participe également à la prévention des risques et incapacités potentiels.

Sur prescription médicale, l'orthoptiste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthoptique, l'objectif et le plan de soins proposé. Son intervention per-

met de fournir au prescripteur une aide au diagnostic médical ou une explication aux dysfonctionnements ressentis par le patient et à leurs répercussions sur la vie quotidienne.

L'attention nécessitée par l'intervention de l'orthoptie sous-entend une prise en charge individuelle de chaque patient, afin d'être en capacité de l'observer tout au long du bilan, de la rééducation ou réadaptation et des examens d'exploration fonctionnelle.



Dans un premier temps, le bilan orthoptique aide le patient à mieux comprendre ses troubles et à mieux cerner ses possibilités visuelles. Dans un second temps, les interventions de l'orthoptiste en rééducation et réadaptation vont permettre au patient de conserver ou de développer son potentiel visuel, moteur, sensoriel, cognitif et social. Il contribue ainsi au maintien voire au développement de l'autonomie du patient. Pour cela l'orthoptiste coopère avec son patient, en présence ou non de son entourage, le médecin ou l'équipe

médicale à l'origine de la demande du bilan orthoptique.

Les orthoptistes exercent leur métier en tant que salarié ou en libéral ou encore dans le cadre d'une activité mixte. Ils interviennent dans l'ensemble des lieux où se trouvent les patients (établissements de santé, centres médico-sociaux, cabinets médicaux et paramédicaux, lieux de vie, établissements d'accueil des personnes handicapées, des personnes âgées, des enfants et jeunes enfants, médecine du travail, centres de médecine préventive,...).

Présentation de la formation

LES ÉTUDES EN VUE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE SONT ORGANISÉES EN 6 SEMESTRES DE FORMATION VALIDÉS PAR L'OBTENTION DE 180 CRÉDITS EUROPÉENS QUI CONFÈRENT LE GRADE LICENCE AUX ÉTUDIANTS.

La formation comprend des enseignements théoriques et des stages organisés de la façon suivante :

Il y a une environ vingt heures de cours par semaine en 1^{re} année et 10 heures en 2^e et 3^e année. Répartis en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), ils sont principalement dispensés à la faculté de médecine (sur le site de la Pitié Salpêtrière) et à l'hôpital des Quinze-Vingts. Ils sont obligatoires et prioritaires, le reste du temps étant consacré aux stages de façon à remplir un plein temps hebdomadaire. Du fait de la progression très rapide des connaissances, les enseignements sont organisés selon un principe de non-exhaustivité ; l'enjeu étant d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant de disposer, au cours de sa vie professionnelle, d'outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.

Les stages se déroulent essentiellement en milieu hospitalier à raison de 5 à 6 demi-journées par semaine en moyenne. Les étudiants sont affectés dans les services des hôpitaux parisiens, ou en périphérie, à l'issue d'un choix organisé au début de chaque année universitaire, en fonction des notes obtenues au concours d'entrée puis aux examens terminaux de 1^{re} et 2^e année. Le lieu de stage doit être différent chaque semestre. Durant ses stages, l'étudiant est placé sous la responsabilité directe d'un maître de stage orthoptiste, chargé de son encadrement au quotidien. Il acquiert alors progressivement les compétences professionnelles et l'autonomie nécessaire dans l'exercice du métier.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION SE DÉFINISSENT COMME SUIT :

1. L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;

2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;

3. L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;

4. L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;

5. L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;

6. Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche, faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles.

SPÉCIFICITÉS DE NOTRE FORMATION

En se rapprochant le plus possible des dispositions prévues par l'arrêté du 20 octobre 2014 régissant la formation d'orthoptiste, le département pédagogique d'orthoptie de la Faculté de Médecine Sorbonne Université est parvenu à mettre en place une formation exigeante et professionnalisante, de façon à répondre au mieux aux enjeux de santé publique dans le domaine de l'orthoptie.

Outre le fait que le département d'orthoptie de Sorbonne Université accueille la plus importante promotion de France en terme d'effectif, notre formation trouve sa spécificité par son enracinement dans les hauts-lieux de l'orthoptie et plus généralement de l'ophtalmologie et la médecine en France que sont les sites de la Pitié-Salpêtrière et l'hôpital des Quinze-Vingts (Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie), Lariboisière, la fondation Rothschild, Ambroise-Paré, Robert Debré,...



Le responsable et la coordinatrice de la formation ont développé un partenariat avec l'ensemble de ces institutions (basées à Paris et en périphérie) de façon à permettre à chaque étudiant de sortir de formation avec une vision intégrale du métier d'orthoptiste, une connaissance de leur futur environnement, de développer son réseau professionnel et bien entendu des compétences techniques reconnues.

Pour ces institutions, l'accueil de stagiaires représente un important bassin de recrutement.

Par ailleurs, la pluridisciplinarité étant une des caractéristiques de la profession, c'est dans ce contexte que nous tenons à ce que nos étudiants s'immergent et développent leur curiosité pour leur discipline et celles auxquelles elle se réfère. Afin de se familiariser avec des notions, mécanismes et problématiques de recherche, ils effectuent chaque année un travail de recherche et de synthèse sur un sujet précis. Il s'agit en 1^{re} année d'un dossier à rédiger sur une situation rencontrée en stage, d'un rapport de stage en 2^e année et en 3^e année d'un mémoire de fin d'étude accompagné d'une soutenance orale.

Lors de cette dernière année, les étudiants doivent également effectuer un stage en libéral et choisir une unité d'enseignement libre (en rapport avec l'orthoptie ou le domaine de la santé) ; tout cela dans le but de préciser le projet professionnel de l'étudiant.

L'APRÈS FORMATION

L'ensemble de ces éléments permet à chaque étudiant de dessiner un projet professionnel pour sa sortie de formation. Cet après formation s'envisage autour de trois activités :

1. L'exercice de la profession

Avec 100% d'embauche, les jeunes orthoptistes ont la possibilité d'exercer leur activité en salarié dans un centre hospitalier généralement, ou d'intégrer un cabinet libéral ou encore de concilier les deux.

2. La recherche

Il existe en France plusieurs centres et organismes qui financent et accueillent la recherche dans le domaine de la vision. L'institut de la Vision et la Fondation Rothschild comptent parmi les centres de recherche les plus importants et accueillent chaque année certains de nos étudiants en stage.

3. La poursuite d'étude

Le certificat de capacité d'orthoptiste accordant de droit le grade licence à ses titulaires, cela offre la possibilité de poursuivre leur formation en se spécialisant grâce à différents DU (Diplôme Universitaire), licences, masters, écoles de cadres et doctorats.

Concours d'entrée

Le concours d'entrée au Certificat de Capacité d'Orthoptie comprend :

1 épreuve d'admissibilité consistant en deux épreuves écrites anonymes d'une durée de deux heures chacune (coefficient 1).

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les classes de terminale de lycée, section scientifique, tels qu'ils ressortent des arrêtés fixant le programme des enseignements de Sciences de la Vie et de la Terre et de physique – chimie dispensés en terminale S. Les épreuves écrites portent sur :

- Physique (QCM) : durée 2 h
- Sciences de la vie (QCM) : durée 2 h

Chaque épreuve est notée sur 20.

1 épreuve orale d'admission pour les candidats admissibles consistant en un exposé discussion avec le jury d'une durée de 30 minutes maximum (coefficient 2). Il permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à suivre la formation.

Après délibération du jury et compte tenu du numerus clausus, les candidats sont classés par ordre de mérite ; il est établi une liste principale des admis et une liste complémentaire.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidats, le classement de ces candidats est effectué dans l'ordre suivant :

- le(s) candidat(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'oral
- le(s) candidat(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite de physique

Le numerus clausus était de 100 places à la Pitié-Salpêtrière pour le concours 2018.

Il n'existe pas d'annales des concours précédents.

COÛT

En 2018, le coût de la formation était de 330 € par année de formation.



Faculté de médecine Sorbonne Université
Scolarité des enseignements paramédicaux
91 boulevard de l'hôpital
75013 Paris

medecine-dfs-paramedicaux@sorbonne-universite.fr